Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260302-D2026_15-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL du 02 MARS 2026

Délibération 2026.15

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le vingt-quatre février, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :

Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, HEMON Soizick, VILLENEUVE Catherine, Adjointes – Messieurs VUILLAUME Michel, DUVAL Yvonnick, JENOUVRIER Stéphane, Adjoints – Monsieur LEMONNIER Philippe, conseiller délégué – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, PERRIGAULT Chantal, LEPAIGNEUL Virginie, GALLOU Isabelle, SOULAT Véronique, GOUDEDRANCHE Isabelle, LE GARREC Virginie, GRANDIN Stéphanie, conseillères municipales – Messieurs LESNÉ Loïc, BELLEC Loïc, COURDENT Stéphane, SIGURET Jérôme, COTARMANAC'H Yves, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, GEORGES Patrice, conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSÉ :

Madame DABO Delphine, conseillère municipale (procuration donnée à Mme Soizick HEMON).

ABSENT :

LABBÉ René, conseiller municipal.

Soit 26 membres présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Sylvie LE SCORNET, adjointe.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPEREES PAR LA COMMUNE DE SAINT-MELOIR DES ONDES

Rapporteur M. Michel VUILLAUME, Adjoint

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées par la collectivité, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Il est proposé de soumettre au conseil municipal, le bilan des opérations foncières effectuées par la commune en 2025.

Vu l'article L. 2241-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Considérant le rappel des opérations foncières réalisées sur l'exercice 2025 présenté ci-dessous ;

Cessions :

• Cession d'un chemin rural, situé au lieu-dit **La Roche** au profit d'un GAEC
Cession de la parcelle cadastrée L 364 d'une surface de 67 ca pour un montant de 36.85 € selon l'acte authentique du 22 avril 2025. Délibération n°2024-069 du 02 septembre 2024 portant sur la cession de la parcelle.

• Cession d'un chemin rural, situé au lieu-dit **La Ville Jean** au profit d'un particulier
Cession de la parcelle cadastrée V 1153, d'une surface de 01 a 85 ca pour un montant de 101.75 € selon l'acte authentique du 22 avril 2025. Délibération n°2024-070 du 02 septembre 2024 portant sur la cession de la parcelle.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260302-D2026_15-DE

• Cession d'un chemin rural, situé au lieu-dit **La Ville Jean** au profit d'un particulier
Cession de la parcelle cadastrée V 1154, d'une surface de 06 a 50 ca pour un montant de 357.50 € selon l'acte authentique du 22 avril 2025. Délibération n°2024-070 du 02 septembre 2024 portant sur la cession de la parcelle.

• Cession d'un chemin rural, situé au lieu-dit **La Loirie** au profit d'un particulier
Cession de la parcelle cadastrée L 822, d'une surface de 75 ca pour un montant de 41.25 € selon l'acte authentique du 15 mai 2025. Délibération n°2024-053 du 03 juin 2024 portant sur la cession de la parcelle.

Acquisitions :
• Acquisition d'une parcelle de terrain située au lieu-dit **La Loirie** au profit d'un particulier, cadastré F 819 d'une surface de 96 ca, au prix de 52.80 €, selon l'acte authentique du 15 mai 2025.
Délibération n°2024-053 du 03 juin 2024 portant sur le déclassement de la parcelle.

• Acquisition d'une parcelle de terrain située **Le Champ Gicquel** au profit d'un particulier, cadastré F 821 d'une surface de 2 ca, au prix de 1.10 €, selon l'acte authentique du 15 mai 2025.
Délibération n°2024-053 du 03 juin 2024 portant sur le déclassement de la parcelle.

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
26 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le bilan des cessions et acquisitions réalisées par la commune de Saint-Méloir des Ondes durant l'année 2025.

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ



